Conditions générales de vente

1 - Les touristes ne sont admis que sur autorisation du responsable du bureau d'accueil, et s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Toute infraction à ce dernier pourra entraîner l'expulsion par le responsable du camp de vacances ou, par les forces de l'ordre si nécessaire. Le signataire doit être majeur et sera responsable du matériel confié.

2 - Les droits de location (acompte + frais de dossier) devront être payés dès réception du contrat de location et joints à l'exemplaire à retourner. La réservation sera définitive à réception du contrat correctement rempli, signé par le client et accepté par le camping. La décision d'accepter la réservation dépend uniquement du camping.

3 - En cas de retard sur la date prévue d'arrivée, merci de nous en aviser. En l'absence de message, l'emplacement devient vacant 24H après la date mentionnée au contrat.

4 - Location d'un emplacement :
a) L'emplacement sera disponible à partir de 13H le jour de l'arrivée et devra être libéré avant 12H le jour du départ,
b) Le solde du séjour sera intégralement réglé le jour de l'arrivée.
c) Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.
d) Les journées, installations et personnes supplémentaires, ainsi que les redevances doivent être signalées à l'arrivée.

5 - Location de mobil home :
a) Pour une location à la semaine, le mobil home sera disponible à partir de 15H le jour de l'arrivée et devra être libéré avant 10H le jour du départ.
b) Le solde du séjour sera réglé intégralement le jour de l'arrivée. Vous devez nous avertir de tout retard éventuel, sinon 24H après la date prévue, la réservation sera annulée.
c) Les mobil homes sont loués pour un nombre de personnes donné. Tout surnombre sera facturé suivant le tarif de la prestation « personnes supplémentaire » en vigueur sur le camping.
d) Le mobil home sera rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. A défaut, le locataire devra acquitter une somme de 100 € pour le nettoyage. Toute dégradation ou objet manquant sera à la charge du locataire.
e) Une caution de 300 € sera demandée au locataire à son arrivée et lui sera rendue à son départ, sous déduction éventuelle des frais de remise en état, ou être conservée éventuellement encaissée dans l'attente d'un chiffrage des dégâts.

6- Annulation
L'annulation doit toujours faire l'objet d'un message écrit.
a) Plus de 30 jours avant la date d'arrivée, une somme égale à 25% du prix de la location sera retenue.
b) Entre 30 jours et la date d'arrivée, la totalité du prix de la location sera conservé.
c) Les frais de dossier ne seront en aucun cas remboursés.

Il est recommandé de souscrire une assurance annulation (voir option sur contrat) :
- La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable. Elle peut être souscrite ultérieurement jusqu'à 6 semaines avant la date d'arrivée de la réservation. - En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours suivants le sinistre. Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultable en ligne sur notre site internet, -L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée au séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré. - Aucun remboursement ne sera effectué si l'assurance annulation n'est pas souscrite.

7- Le locataire doit se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. En cas de litige qui ne seraient pas réglés à l'amiable, le Tribunal de la Roche sur Yon en Vendée est seul compétent.

8- Toute l'équipe est vigilante en matière d'hygiène pour votre bienêtre, ainsi qu'en matière d'esthétisme du camping et de ses équipements. Merci de garder vos mégots, et de ramasser les accidents de vos compagnons. Les animaux doivent toujours être tenus en laisse et jamais laissés seuls.

9- Médiation
Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de SAS Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost
site : https://www.sasmediationsolution-conso.fr,
email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

LES MAILLOTS DE BAIN SONT OBLIGATOIRES

Conditions de location
- Le jour de votre arrivée, il vous sera demandé une CAUTION, de 100 € (forfait ménage) et de 200 € (garantie contre les dégâts éventuels) à verser par emprunte bancaire.
Elle sera restituée au moment du départ après vérification de l'installation ou bien dans les 15 jours après votre départ si le camping n'a pas la possibilité de procéder aux vérifications au moment du départ, sous déduction des détériorations ou manquants qui ne constitue pas une limite de responsabilité, ainsi que la restitution de la carte d'entrée.
- Vous pouvez choisir de ne pas procéder au ménage, la somme de 100 € sera conservée par le camping, en règlement de sa prestation « ménage ».
- En cas de départ en dehors des heures de bureau, la caution sera annulée, après état des lieux de l'hébergement. (Clés restituées dans la boîte aux lettres à l'entrée du camping).
- La demande de location doit être accompagnée d'un versement, à titre d'acompte de 30% du montant total du séjour, plus les frais de réservation forfaitaires s'élevant à 19 € en haute saison et 10 € en hors saison et sont non récupérables.
- Un seul véhicule est autorisé par emplacement, les véhicules supplémentaires resteront au parking.

Services
Courrier, wifi, cartes postales.
Alimentation, plats à emporter.
Bar, friterie, glaces à rafraîchir, snack, pizzas (7 jours/7 en saison).
Gaz bouteilles
Coffre-fort à l'accueil
Club enfants
Machine à laver, sèche-linge

Equipements de loisirs
Piscine et pataugeoire chauffées découvertes
Piscine couverte chauffée avec spa
Terrain multisports
Aire de jeux pour enfants
Salle de télévision
Trampo filet
Animation en saison : concours de pétanque, ping-pong, soirées à thème, tournois sportifs.